



Gymnastique Volontaire de La Tronche

Villa des Alpes - 5 rue Doyen Gosse - 38700 LA TRONCHE

04 38 37 03 00 – gv.latronche@gmail.com – www.gvlatronche.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION 2024 - 2025

Tout dossier incomplet sera mis en attente.

Réservé GV

Règlement OK

Cert. médical

Licence OK

Adhésion annuelle

NOM / Prénom : _____ Date de naissance : _____

NOM de naissance (si différent) : _____ Sexe : M F

Adresse : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

Tél : _____ Portable : _____

e-mail : _____

Je m'inscris à la Gymnastique Volontaire de La Tronche et

- je règle l'adhésion et la licence FFEPGV 2024/2025 39 €

- je ne règle que l'adhésion (licence FFEPGV via autre club) 10 €

Nom du club : _____

Une assurance complémentaire optionnelle I.A. Sport+ peut être souscrite directement auprès de l'assureur (voir au verso). Le formulaire de souscription vous sera communiqué sur demande.

Après avoir effectué l'autoquestionnaire de santé (au verso) :

J'atteste avoir répondu non à toutes les questions, je n'ai pas de certificat médical à fournir.

ou

J'ai répondu oui à une question au moins, je joins un certificat médical de moins de 6 mois.

Gymnastique dans l'eau (cours de 45')

Premier cours : 192 € Cours supplémentaires : 130 €

| | | | | | | | |
|---------|--------|--------------------------|-----|----------|--------|--------------------------|-----|
| Lundi 1 | 16h 15 | <input type="checkbox"/> | (1) | Mardi 3 | 19h 00 | <input type="checkbox"/> | (1) |
| Lundi 2 | 19h 15 | <input type="checkbox"/> | (2) | Jeudi 1 | 12h 00 | <input type="checkbox"/> | (4) |
| Mardi 1 | 12h 45 | <input type="checkbox"/> | (3) | Jeudi 2 | 12h 45 | <input type="checkbox"/> | (4) |
| Mardi 2 | 18h 15 | <input type="checkbox"/> | (1) | Vendredi | 12h 30 | <input type="checkbox"/> | (4) |

Randonnée pédestre

Sorties le vendredi à 12h30 (à 7h30 pour les sorties journée).

| | |
|--|---|
| Inscription annuelle à l'activité (obligatoire) 30 € <input type="checkbox"/> | Transport trimestriel |
| | Forfait 5 sorties 75 € <input type="checkbox"/> |
| | Forfait 7 sorties 91 € <input type="checkbox"/> |
| | Païement à la sortie <input type="checkbox"/> |
| | (½ journée : 18 €, journée : 21 €) |

Pilates / Postural Ball / Pilat'Stretch (cours de 1h)

Premier cours : 150 € Cours supplémentaires : 100 €

| | | |
|---|--|-----|
| Pilates | Pilat'Stretch | |
| Lundi 1 C 08h 30 <input type="checkbox"/> | (5) Mardi 10h 30 <input type="checkbox"/> | (9) |
| Lundi 2 D+I 09h 35 <input type="checkbox"/> | (5) | |
| Lundi 3 C 10h 40 <input type="checkbox"/> | (5) Postural Ball | |
| Mercredi D+I 19h 15 <input type="checkbox"/> | (7) Mercredi 10h 15 <input type="checkbox"/> | (6) |
| Vendredi D+I 12h 30 <input type="checkbox"/> | (8) | |

D : débutant, I : intermédiaire, C : confirmé

Gymnastique adultes (cours de 1h)

Premier cours : 115 € Cours supplémentaires : 60 €

| | | |
|--|--|-----|
| Mercredi 1 09h 00 <input type="checkbox"/> | (6) Vendredi 09h 00 <input type="checkbox"/> | (8) |
| Mercredi 2 18h 15 <input type="checkbox"/> | (7) | |

Gymnastique équilibre/Prévention des chutes

Forfait 7 séances de 1h30, vendredi 10h 00 : 55 €

| | | |
|--|---|-----|
| Session 1 (T4-2024) <input type="checkbox"/> | (10) Session 3 (T2-2025) <input type="checkbox"/> | (8) |
| Session 2 (T1-2025) <input type="checkbox"/> | (8) | |

Acti'March® (cours de 1h)

Le cours : 90 € Lundi 10h 00 (11) |

Marche nordique (cours de 1h15)

Le cours : 120 € Jeudi 9h 45 (11) |

Ski de fond

Inscription activité obligatoire 12 €

Sorties le mardi à 12h30, de janvier à mars 2025.

Forfait ski de fond et transport en covoiturage en sus.

Les activités (sauf gymnastique dans l'eau) sont assurées du 16/09/2024 au 20/06/2025, hors vacances scolaires et jours fériés.

La gymnastique dans l'eau est assurée du 23/09/2024 au 13/06/2025, hors vacances scolaires et jours fériés.

Règlement

Montant total à régler : _____ €

Règlement par **chèque uniquement**, à l'ordre de "GV La Tronche".

Les chèques seront encaissés après le démarrage effectif des activités (à partir du 23 septembre 2024).

Pour encaissement différé ou paiement en plusieurs fois, nous consulter.

Par le règlement de l'inscription, vous acceptez le Règlement Intérieur de l'Association et attestez avoir effectué sincèrement l'autoquestionnaire de santé et pris connaissance de la possibilité de souscrire l'assurance complémentaire I.A. Sport+.

Explication Renvois

- (1) Cours assuré par Mikel Girard
- (2) Animateur à définir
- (3) Cours assuré par Sandrine Monier
- (4) Cours assuré par Nelson Poizat
- (5) Cours assuré par Nadine Martinet, salle Clémencières
- (6) Cours assuré par Nadine Martinet, Maison des sports
- (7) Cours assuré par Hervé Langlade, salle Clémencières
- (8) Cours assuré par Antoinette Torella, salle Charmette
- (9) Cours assuré par Nadine Martinet, salle Charmette
- (10) Cours assuré par Sandra Vaissade, salle Charmette
- (11) Cours assuré par Manuel Gonzalez

Sauf cas particuliers, il n'est pas accusé réception des dossiers d'inscription.

En cas d'effectif insuffisant sur un cours, celui-ci pourra être supprimé et le report sur un autre cours sera alors proposé.

En cas de dépassement de l'effectif maximum d'un cours, le report sur un autre cours pourra être proposé.

Certificat Médical

En application de la loi du 2 mars 2022 (démocratisation du sport) et du règlement de la FFEPGV, il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical si vos réponses à l'autoquestionnaire de santé ci-dessous sont toutes négatives.

Si au moins une réponse est positive, vous devez fournir un certificat médical datant de mois de 6 mois.

N'oubliez pas de cocher la case correspondant à votre situation au recto de ce bulletin.

Autoquestionnaire (les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié et **n'ont pas à être communiquées**)

Durant les 12 derniers mois :

Q1 - Votre médecin vous a-t-il dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique ?

Q2 - Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?

Q3 - Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique ?

Q4 - Eprenez-vous des pertes d'équilibre liées à des étourdissements ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois ?

Q5 - Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?

Q6 - Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?

RGPD/Droit à l'image

L'adhérent est informé que l'association collecte et utilise ses données personnelles – renseignées dans le bulletin d'adhésion – dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées uniquement à des fins de gestion associative et pour des statistiques non-nominatives. Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tierces personnes. L'association met en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles.

L'adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail ou un courrier à l'association.

Pour plus de détail sur la gestion des données personnelles, se reporter au Règlement Intérieur de l'association.

Des photos ou vidéos peuvent être prises dans le cadre des activités. Vous pouvez vous y opposer au moment de la prise de vue ou demander par écrit le retrait de ces visuels. Voir règlement intérieur pour détails.

Garantie indemnisation des dommages corporels

| Assurance complémentaire I.A. Sport+ | Contenu | Plafonds IDC de base | Plafonds option I. A. Sport+ |
|--------------------------------------|--|--|--|
| | • Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation..... | 700 € dans la limite de 3 semaines | 1 500 € dans la limite d'un mois |
| | • Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux..... - dont frais de lunetterie - dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité..... | 1 400 € 80 € 16 €/jour dans la limite de 310 € | 3 000 € 300 € 2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation 10 €/jour dans la limite de 365 jours |
| | • Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation | Non couvert | 10 €/jour dans la limite de 365 jours |
| | • Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident..... | 16 €/jour dans la limite de 3 100 € | 30 €/jour dans la limite de 6 000 € |
| | • Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : - jusqu'à 9 %..... - de 10 à 19 %..... - de 20 à 34 %..... - de 35 à 49 %..... - de 50 à 100 % : - sans tierce personne : - avec tierce personne : | 6 100 € x taux 7 700 € x taux 13 000 € x taux 16 000 € x taux 23 000 € x taux 46 000 € x taux | 30 000 € x taux 60 000 € x taux 90 000 € x taux 120 000 € x taux 150 000 € x taux 300 000 € x taux |
| | • Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès : - capital de base..... - augmenté de : - pour le conjoint survivant..... - par enfant à charge..... | 3 100 € 3 900 € 3 100 € | 30 000 € 30 000 € 15 000 € |
| | • Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines..... | frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime | frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime |